

Communiqué

Pour diffusion immédiate Le 6 décembre 2006

nº 06-239

Modifications au barème d'imposition des petites entreprises

WHITEHORSE – Le premier ministre et ministre des Finances, Dennis Fentie, a annoncé que la limite de la déduction d'impôt accordée aux petites entreprises passera de 300 000 \$ à 400 000 \$ à partir du 1^{er} janvier 2007.

« À partir de la nouvelle année, les entreprises admissibles au taux d'imposition de 4 % accordé aux petites entreprises pourront déduire des revenus supplémentaires de 100 000 \$ », a dit M. Fentie.

L'augmentation de 33 % de la limite de la déduction accordée aux petites entreprises, combinée au taux d'imposition réduit de 4 % pour les petites entreprises, permet aux petites entreprises de conserver une plus grande portion de leurs capitaux propres afin de promouvoir leur intérêts commerciaux.

Cette réduction de l'impôt des sociétés complémente les réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers annoncée le 27 novembre dernier. Ces réductions d'impôt récentes visent à assurer aux particuliers et aux sociétés une augmentation de leur revenu disponible dans le but de faire recirculer cet argent dans le monde des affaires et de favoriser la croissance de notre économie.

« Le secteur privé est très important pour l'avenir de notre territoire », a ajouté M. Fentie. « Notre gouvernement est fier d'annoncer ces mesures fiscales pour les sociétés en plus des réductions d'impôt pour les particuliers déposées récemment. »

La déduction accordée aux petites entreprises est un exemple des efforts continus du gouvernement du Yukon pour encourager une économie forte et diversifiée dans le secteur privé.

- 30 -

Renseignements:

Albert Petersen Communications Conseil des ministres 867-633-7961 albert.petersen@gov.yk.ca Bill Curtis Directeur Finances 867-667-5276 bill.curtis@gov.yk.ca